



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de ROYE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019, il sera procédé du 25 novembre au 10 décembre 2019 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la société CATELLA LOGISTIC EUROPE, dont le siège social est situé 184 rue de la Pompe, 75116 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique sur le territoire de la commune de ROYE, parcelles cadastrées section ZA n°20, 32 et 33. Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de ROYE ainsi que celles incluses dans son rayon d'affichage : CARRÉPUIS, GOYENCOURT, LAUCOURT, SAINT-MARD et VILLERS-LÈS-ROYE, et sur le site Internet de la préfecture : www.somme.gouv.fr (politiques publiques /environnement /installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques).

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont la décision d'examen au cas par cas) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de ROYE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique 51 rue de la République, 80000 Amiens, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice à la mairie de ROYE, qui sera le siège de l'enquête, et seront annexées au registre de cette commune.

Madame Sylviane BRUNEL, qui assure les fonctions de commissaire-enquêtrice, siègera à la mairie de ROYE : lundi 25 novembre 2019 de 15 H 30 à 18 H 30, samedi 30 novembre 2019 de 9 H 30 à 12 H 30, mardi 10 décembre 2019 de 15 H 30 à 18 H 30.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de ROYE, ou adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr> / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public - courriels) dans les meilleurs délais. Les observations, publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Par ailleurs toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par la commissaire-enquêtrice en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), à la mairie de ROYE ou les consulter sur le site Internet de la préfecture susmentionné.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté de la préfète de la Somme.

Amiens, le 25 octobre 2019
Pour la préfète et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND